

L'OPÉRATION SIMPLIFICATION de BPCE ou COMMENT les SALARIÉS de la BANQUE de DÉTAIL PAIENT les DIVIDENDES des ACTIONNAIRES de NATIXIS

Jamais à court d'idée pour prendre aux pauvres et donner aux riches, François Pérol vient d'annoncer par surprise une opération présentée comme « une simplification et une clarification de l'organisation du groupe. » Selon ce projet, les Banques populaires et les Caisses d'épargne vont devoir racheter à NATIXIS 12,1 milliards d'euros de certificats coopératifs d'investissements. Cette somme représente les 20 % du capital des BP et CE que la Banque de financement détenait. Pérol justifie cette opération au motif que « NATIXIS n'a plus besoin de la banque de détail comme stabilisateur », reconnaissant au passage le rôle de béquille de la banque de détail pour la banque de gros.

En réalité, cette opération va essentiellement profiter à NATIXIS et à BPCE et avoir des conséquences désastreuses pour les Caisses d'épargne et les Banques populaires.

La grande gagnante de l'opération est NATIXIS qui récupère 12,1 milliards d'euros. Cela lui permettra d'améliorer ses ratios de solvabilité et ses actionnaires bénéficieront d'une distribution exceptionnelle de 2 milliards d'euros (près de 600 millions pour les actionnaires minoritaires et le reste, 1,4 milliard pour BPCE en sa qualité d'actionnaire majoritaire de NATIXIS). Le 18 février, jour de l'annonce, la bourse a salué cette « bonne nouvelle » par une progression du titre NATIXIS de + 22,47 %. Une bonne nouvelle n'arrivant jamais seule, NATIXIS a annoncé qu'elle envisageait de distribuer 50 % du résultat en dividendes à ses actionnaires à partir de 2013 (à titre de comparaison, BNP Paribas distribue moins de 30 %).

Selon Pérol, le coût du rachat serait neutre, car en dehors des 600 millions versés aux actionnaires minoritaires, aucun argent ne sortirait ni n'entrerait dans le groupe. Cette présentation est tout à la fois simpliste et fallacieuse puisqu'elle évite de détailler les conséquences concrètes de l'opération pour chacune des différentes entités composant le groupe BPCE.

Quant aux salariés, à défaut de savoir pourquoi ils doivent produire toujours plus de résultat, ils savent désormais pour qui : les actionnaires de NATIXIS. Elle est pas belle la vie ?

En effet, les banques populaires et les caisses d'épargne vont devoir trouver de la ressource pour financer les 12,1 milliards d'euros de rachat de CCI (8,1 milliards après les différents retraitements). Si elles n'ont pas de cash ou si elles ne veulent pas puiser dans leurs réserves, elles emprunteront à BPCE.

On le voit, tout est prévu. Et si l'on précise que la banque conseil des membres indépendants du conseil d'administration de NATIXIS sur cette opération n'est autre que JPMorgan, qui s'est rendue célèbre pour ses manipulations du Libor, alors il n'y a plus de souci à se faire.

Pérol a de quoi être satisfait, y compris de la pseudo réforme bancaire. En effet, ayant pris la sage précaution de se faire reconduire par anticipation à la tête de BPCE il y a quelques semaines (ayant eu un rêve prémonitoire... ou été destinataire de quelques fuites...), il n'est pas concerné par l'article 14 qui prévoit que l'Autorité de contrôle prudentiel pourra s'opposer à la nomination des dirigeants... Qui plus est, cette réforme insipide ne va rien changer des mécanismes de solidarité au sein du groupe BPCE.

En clair, si NATIXIS rencontre des difficultés à l'avenir, les Banques populaires et les Caisses d'épargne continueront de payer pour elle.

L'exécutif national Paris, le 25 février 2012
J.Bonnard - G Breuillat - M.Brugnooge - D.Gilot - C.Joseph
JL.Kerenflec'h - B.Konieczynski - JL.Pavlic - A.Quesne - P.Saurin
N°4 - 2013

Union
syndicale
Solidaires



Sud groupe BPCE – 24, Boulevard de L'Hôpital 75005 PARIS - Tél. : 01 42 33 41 62

Contact : sud.caisse-epargne@orange.fr - www.sudbpce.com - www.solidaires.org -  SUD BPCE